

# Conditions Générales de Vente

## Préambule

Madame Florence DEFORGE – Fitness Flow exerce une activité d'animatrice de loisirs sportifs et de coach sportif, en tant que micro-entrepreneur sous le numéro SIRET 897 960 316 00015. Elle est domiciliée au 118 Rue Pasteur 94300 VINCENNES.

Florence DEFORGE – Fitness Flow a plus précisément comme activité de concevoir, animer et encadrer des séances de sport, d'activités physiques, de bien-être et de loisirs sportifs, à destination de publics collectifs et individuels.

Florence DEFORGE – Fitness Flow est propriétaire de la marque Fitness Flow, déposée auprès de l'INPI sous les numéros 4718161 et 4732959.

Florence DEFORGE – Fitness Flow peut être contactée à l'adresse suivante : 118 Rue Pasteur 94300 VINCENNES.

Les présentes Conditions Générales de Vente lient Florence DEFORGE – Fitness Flow (ci-après « Florence DEFORGE » ou « Fitness Flow » ou « Florence DEFORGE – Fitness Flow ») et toute personne achetant une prestation de services (ci-après le « Client »).

## Définitions

« Client » désigne une personne physique consommateur et majeur à qui Florence DEFORGE – Fitness Flow fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être.

« Participant » désigne la personne physique bénéficiant des prestations de services fournies par Florence DEFORGE – Fitness Flow. Le « Participant » peut être une personne physique mineure, dans la mesure où son/sa représentant(e) légal(e) (le « Client ») conclut un contrat de prestations de services auprès de Florence DEFORGE – Fitness Flow pour son propre compte. Sauf dans le cas où le « Participant » est une personne mineure, « Participant » et « Client » sont considérés comme étant une seule et unique personne dans les présentes Conditions Générales de Vente.

« Contrat » désigne le Contrat entre le Client et Florence DEFORGE – Fitness Flow, coach sportif, qui est régi par la fiche d'inscription (sur support écrit ou sur le Site), les Conditions Générales de Vente aux particuliers de Florence DEFORGE – Fitness Flow (telles que mises à jour ou modifiées) et le formulaire de décharge de responsabilité annexé à la fiche d'inscription. Les stipulations des présentes Conditions Générales de Vente prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de Florence DEFORGE – Fitness Flow ou du Client.

« Site » désigne le site internet exploité par Florence DEFORGE – Fitness Flow dont l'adresse est [www.fitnessflow.fr](http://www.fitnessflow.fr) ou à toute autre adresse qui pourrait lui être substituée.

## **1. Objet**

Le Contrat détaille, via ces Conditions Générales de Vente, les droits et obligations respectifs de Florence DEFORGE – Fitness Flow et de ses Clients ou Participants dans le cadre de la vente et la réalisation, par Florence DEFORGE – Fitness Flow, de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à tous les Contrats conclus avec les Clients ou Participants. Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent uniquement aux particuliers et les professionnels

doivent contacter directement Florence DEFORGE – Fitness Flow afin de conclure, le cas échéant, un contrat adapté.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des formules proposées sur le Site ainsi que toute offre spécifique que Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve le droit de proposer au Client particulier par tout autre moyen. Ces Conditions Générales de Vente encadrent les relations du jour de la passation de la commande jusqu'à la réalisation de la dernière prestation convenue dans le Contrat. Elles s'appliquent, que la commande ait été passée par internet, par courrier électronique, par téléphone, par télécopie ou par courrier.

Toute prestation accomplie par Florence DEFORGE – Fitness Flow implique l'adhésion sans réserve du Client et du Participant aux présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et déclare expressément les accepter intégralement et sans réserve dès lors qu'il signe la fiche d'inscription ou sollicite une prestation via le Site ou par mail.

Toute condition contraire aux Conditions Générales de Vente sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Florence DEFORGE – Fitness Flow quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Florence DEFORGE – Fitness Flow met régulièrement à jour les Conditions Générales de Vente afin de les faire correspondre au mieux aux attentes des Clients ou Participants ainsi qu'à la législation en vigueur.

Chaque version des présentes possède une date précise. Dès lors, les Conditions Générales de Vente applicables au Contrat du Client sont celles en ligne ou communiquées au moment de la passation de la commande.

Le Client dispose de la faculté de reproduire les Conditions Générales de Vente accessibles sur le Site ou communiquées par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

## **2. Prestations fournies**

### **a. Nature des prestations**

Florence DEFORGE – Fitness Flow propose à ses Clients ou Participants des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être en salle, en extérieur, en visioconférence et à domicile.

Les prestations de services de Florence DEFORGE – Fitness Flow n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

Sauf indication contraire sur le planning, une séance correspond à une (1) heure d'activité physique et sportive, incluant le temps de préparation de Florence DEFORGE – Fitness Flow et du Participant ainsi que l'installation et le rangement du matériel.

### **b. Délai d'exécution des prestations**

Les prestations de services délivrées par Florence DEFORGE – Fitness Flow seront exécutées selon le planning convenu avec le Client ou Participant.

Pour plus d'informations concernant la durée du Contrat, voir l'article 3 paragraphe « c » des présentes Conditions Générales de Vente.

### c. Organisation et planning

Le planning des cours collectifs est disponible et régulièrement mis à jour sur le Site.

La réservation des séances s'effectue directement auprès de Florence DEFORGE – Fitness Flow par mail et téléphone selon les règles définies à l'article 5 paragraphe « d ».

Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve la possibilité de proposer des créneaux horaires supplémentaires hors planning communiqué sur le Site, pour des séances collectives ou individuelles, selon des modalités personnalisées convenues avec le Client durant la passation de commande. Ces modalités sont rappelées sur les factures établies à l'attention du Client.

Le lieu des séances est communiqué par Florence DEFORGE – Fitness Flow sur le planning communiqué sur le Site. Tout autre lieu, notamment pour les séances individuelles ou collectives négociées au cas par cas par les Clients, doit obligatoirement être approuvé par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

En cas d'annulation de cours, le Client ou Participant sera prévenu dès que possible par message sur son téléphone ou par mail afin de limiter le désagrément.

Par ailleurs, en cas d'intempéries pour les cours en extérieur, Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve la possibilité de les annuler si elle considère que les conditions de plaisir et de sécurité ne sont pas garanties pour les Participants.

Dans ces deux dernières situations, l'annulation n'étant pas du fait du Participant, le cours serait alors remboursé ou non déduit de l'abonnement en cours.

Pour les séances collectives, Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve le droit d'annuler un cours et de supprimer un créneau horaire du planning qui n'aurait pas assez de participants.

Florence DEFORGE – Fitness Flow ne pourra être tenue responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, accident survenu sur le trajet de ce dernier ou tout autre cas de force majeure.

## 3. Passation de commande et conditions de la vente

### a. Passation de commande

Afin de passer une commande de prestations de services auprès de Florence DEFORGE – Fitness Flow, le Client pourra, au choix :

- Remettre la fiche d'inscription signée en mains propres à Florence DEFORGE – Fitness Flow ;
- Transmettre une copie scannée de la fiche d'inscription signée par mail à Florence DEFORGE – Fitness Flow ;
- Retourner le devis établi par Florence DEFORGE – Fitness Flow signé, si un tel devis a été demandé au préalable par le Client.

Sauf exception, le Client doit remplir lui-même l'ensemble des champs obligatoires figurant dans la fiche d'inscription. Le Client est invité à relire sa fiche d'inscription avant de valider sa commande. Le Client garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité. Le Client s'engage à informer Florence DEFORGE – Fitness Flow sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription. Florence DEFORGE – Fitness Flow n'est pas responsable des erreurs induites par un formulaire mal rempli ou non à jour.

### b. Droit de rétractation

Conformément aux articles L121-20 et L221-18 du Code de la Consommation français, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de :

- 7 jours pour les commandes passées en présentiel ;
- 14 jours pour les commandes passées à distance.

S'agissant de prestations de services, ce délai de rétractation court à compter de la passation de la commande.

En cas d'exercice du droit de rétractation, un chèque ou un virement de remboursement sera envoyé au Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours.

Il est toutefois précisé que toute prestation débutée restera due et sera imputée à due proportion sur le montant remboursé au Client.

Afin que le Client puisse exercer pleinement son droit de rétractation, Florence DEFORGE – Fitness Flow met à disposition en annexe 1 le formulaire de rétractation que le Client pourra lui transmettre par tout moyen.

Florence DEFORGE – Fitness Flow invite le Client à consulter le Code de la Consommation pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation en matière de droit de rétractation.

### c. Durée du Contrat, suspension et résiliation

Le Contrat prend effet au jour de la passation de la commande.

Le Contrat prend fin à la date à laquelle le délai pour effectuer les séances a expiré alors même que toutes les séances n'ont pas été effectuées en raison d'un acte ou omission du Client ou Participant.

La durée de validité des abonnements est communiquée sur la fiche d'inscription. Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve la possibilité d'octroyer des durées de validité plus longues, de façon exceptionnelle et selon son propre et entier libre arbitre.

En cas de réalisation partielle du Contrat, l'intégralité du prix non totalement réglé reste dû à Florence DEFORGE – Fitness Flow, à moins que cette réalisation partielle ne résulte d'un acte ou omission de Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Une suspension ou une résiliation du Contrat par le Client est admise, en cas de force majeure, raisons médicales ou accident, avec un préavis d'un mois. Le Client se doit d'apporter les preuves du motif de la suspension ou de la résiliation du Contrat et, dans ce cas seulement, Florence DEFORGE – Fitness Flow s'engage à réaliser les prestations ultérieurement ou à lui rembourser les frais qu'il aurait engagés pour des séances qu'il ne sera pas en mesure de suivre.

Le Contrat et les séances ne sont pas cessibles par le Client sans accord préalable de Florence DEFORGE – Fitness Flow.

### d. Modalités d'archivage et accès au Contrat

Tous les Contrats et documents y afférents sont conservés par Florence DEFORGE – Fitness Flow pendant une durée de 10 ans, que la commande ait été passée en présentiel ou à distance.

Ces documents sont conservés au format numérique ou papier et une copie pourra être adressée au Client, sur simple demande.

Toute demande d'accès au Contrat devra être envoyée par mail à Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Par ailleurs, une facture sera systématiquement remise au Client lors de tout achat d'une prestation de services.

#### 4. Tarifs et modalités de paiement

##### a. Prix et composantes

Les prix des séances collectives de l'année en cours sont accessibles sur le Site [www.fitnessflow.fr](http://www.fitnessflow.fr). Les prix bruts ainsi communiqués sont affichés en euros (€) et s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).

Ces prix comprennent l'intégralité des prestations, à savoir les séances de sport, les déplacements nécessaires pour se rendre sur le lieu de la prestation et la réflexion nécessaire à la préparation des séances.

Des prix personnalisés peuvent être déterminés par Florence DEFORGE – Fitness Flow en fonction de la période de l'année et du nombre de séances commandées par le Client, notamment afin de pouvoir lui permettre d'assister à l'ensemble des séances jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, la détermination des prix bruts des séances individuelles, ou de séances collectives en petits groupes hors planning communiqué sur le Site, fait l'objet d'un échange préalable entre le Client et Florence DEFORGE – Fitness Flow. La proposition finale de prix sera communiquée au Client dans un devis établi par Florence DEFORGE – Fitness Flow à son nom.

##### b. Réductions et escomptes

Les prix proposés par Florence DEFORGE – Fitness Flow sur le Site sont bruts de toute remise ou réduction. Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve toutefois la possibilité de proposer à ses Clients des réductions ou remises à son appréciation, notamment en cas d'opérations commerciales ou pour récompenser la fidélité de ses Clients.

Toute éventuelle diminution de prix allouée sera in fine rappelée par Florence DEFORGE – Fitness Flow sur la facture établie à l'ordre du Client.

En toutes circonstances, aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

##### c. Modalités de paiement

Les différents modes de règlement acceptés sont les suivants :

- Virement bancaire (RIB communiqué par Florence DEFORGE – Fitness Flow) ;
- Paiement Paypal (selon instructions communiquées par Florence DEFORGE – Fitness Flow) ;
- Chèque à l'ordre de Florence DEFORGE (remise en mains propres uniquement) ;
- Espèces (remise en mains propres uniquement - pour tout montant < 1000 €).

Sauf stipulation contraire de Florence DEFORGE – Fitness Flow, tous les règlements doivent être effectués comptant, à l'émission de la facture.

En pratique, une tolérance est acceptée et tout règlement doit parvenir à Florence DEFORGE – Fitness Flow au plus tard après le 2<sup>ème</sup> cours auquel le Client ou Participant participe (le 1<sup>er</sup> cours étant gratuit), sous peine de se voir refuser la participation à un 3<sup>ème</sup> cours et aux suivants.

Enfin, Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve la possibilité d'accorder exceptionnellement un délai de règlement plus long. La facture faisant foi en la matière, le délai de règlement applicable au Contrat est le délai de règlement mentionné sur la facture établie à l'attention du Client.

#### d. Retards de paiement

Conformément à la réglementation en vigueur, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement pourra être facturée en cas de retard de paiement du Client.

Fitness Flow se réserve le droit de facturer des indemnités de recouvrement complémentaires dans le cas où des frais supplémentaires devaient être engagés.

Par ailleurs, les règlements non parvenus dans les délais convenus seront majorés des pénalités légales de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 92-1442 du 31/12/1992).

#### 5. Obligations du Client

##### a. Capacité à contracter

L'achat d'un service n'étant pas un acte de gestion de la vie quotidienne, en vue du respect des articles 1123 et 1124 du Code Civil, le Client déclare être majeur et avoir la capacité juridique de contracter aux conditions décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente et ne pas être protégé au sens de l'article 488 du Code Civil.

##### b. Paiement

Afin de bénéficier des prestations de services vendues par Florence DEFORGE – Fitness Flow, le Client s'engage sans réserve à payer lesdites prestations selon les modalités fixées à l'article 4 paragraphe « c » et selon les termes convenus à la commande. Les modalités sont par ailleurs rappelées sur le devis, si le Client en sollicite un, ainsi que sur les factures émises par Florence DEFORGE – Fitness Flow à l'issue de la passation de commande.

##### c. Condition physique

Le Client ou Participant est tenu d'avoir une condition physique qui lui permet la pratique de l'activité physique et sportive qu'il aura sélectionnée.

Le Client ou Participant déclare, au moment d'effectuer la commande d'un service, être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins de trois (3) mois.

Florence DEFORGE – Fitness Flow se réserve le droit d'en faire la demande à tout moment au Client ou Participant. En cas de non présentation, la commande sera annulée, sans qu'aucune compensation, ou qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

Un questionnaire de santé sera également remis au Client, sans obligation, afin de mieux connaître et cerner les aptitudes physiques du Participant. Ce questionnaire ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de Florence DEFORGE – Fitness Flow pour quelque motif que ce soit.

##### d. Gestion du planning : réservation et annulation de cours

La réservation des cours collectifs se fait par mail ou téléphone, dans la limite des places disponibles.

La place du Client ou Participant ayant souscrit un abonnement à un cours collectif est automatiquement réservée d'une semaine à l'autre, à la fois pour son confort mais également pour faciliter le suivi des réservations par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Les Clients ou Participants sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis.

Un cours non honoré par le Client ou Participant est un cours débité sur le forfait en cours et non remboursé.

En ce qui concerne les cours individuels, le Client et Florence DEFORGE – Fitness Flow conviendront d'un planning modulable d'une semaine à l'autre et les modalités d'annulation décrites ci-dessus pour les cours collectifs s'appliqueront.

#### e. Assurances et responsabilités

Chaque Client doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages que lui-même ou le Participant pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations.

Florence DEFORGE – Fitness Flow conseille par ailleurs à chaque Client ou Participant de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

Par ailleurs, les responsabilités respectives de Florence DEFORGE – Fitness Flow et du Client ou Participant sont détaillées à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

#### f. Règlement intérieur

Le Participant doit porter une tenue de sport correcte, propre et adaptée à la pratique des activités sportives.

Le Participant doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de Florence DEFORGE – Fitness Flow en ce sens.

Par ailleurs, Florence DEFORGE – Fitness Flow est susceptible de délivrer ses services dans des locaux (liste non limitative : salles de sport, salles de danse, locaux privés, gymnases, etc.) disposant de leurs propres règlements intérieurs. Outre les dispositions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente, le Participant s'engage à respecter sans réserve lesdits règlements intérieurs des locaux d'accueil ainsi utilisés.

Sans préjudice de ce qui suit, Florence DEFORGE – Fitness Flow pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure voire mettre fin au Contrat de tout Client ou Participant dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux règlements intérieurs sus-évoqués, aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

#### 6. Responsabilités

Florence DEFORGE – Fitness Flow a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle.

La responsabilité de Florence DEFORGE – Fitness Flow ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute commise par Florence DEFORGE – Fitness Flow dans l'exécution du Contrat et le dommage subi par le Client ou Participant.

La responsabilité de Florence DEFORGE – Fitness Flow ne pourra notamment pas être recherchée :

- en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Participant de ses consignes ;
- en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par ses soins ;

- si le Client ou Participant ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre du Contrat ;
- en cas de force majeure.

Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part de Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Florence DEFORGE – Fitness Flow n'est responsable que des engagements qu'elle prend et des garanties qu'elle donne au titre du Contrat.

Le Client ou Participant sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le Client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge de Florence DEFORGE – Fitness Flow du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Client ou Participant.

#### 7. Données personnelles

Dans le cadre de ses activités et notamment afin de conclure des Contrats de prestations de services, Florence DEFORGE – Fitness Flow est amenée à recueillir des données personnelles sur ses Clients et Participants.

Florence DEFORGE – Fitness Flow s'engage à respecter les dispositions du Règlement européen 2016/679 relatif à la collecte et au traitement des données personnelles de ses prospects et Clients ou Participants.

La politique de confidentialité complète de Florence DEFORGE – Fitness Flow est accessible à l'adresse <https://www.fitnessflow.fr/politique-de-confidentialite.html>. En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le Client s'engage à prendre connaissance de cette politique de confidentialité.

#### 8. Droit à l'image

Soucieuse de la vie privée de ses Clients et Participants et du respect de leur droit à l'image, Florence DEFORGE – Fitness Flow s'engage à ne jamais exploiter une image ou photographie sur laquelle un Client ou Participant serait identifiable, sans l'accord exprès de celui-ci. En effet, toute personne a sur son image un droit exclusif et absolu et peut s'opposer à sa fixation, sa reproduction ou à son utilisation sans autorisation préalable.

Ainsi, afin de pouvoir communiquer sur ses activités, via son Site, les réseaux sociaux ou tout autre support, Florence DEFORGE – Fitness Flow peut solliciter ses Clients ou Participants pour obtenir leur autorisation de publier ponctuellement une image d'eux-mêmes, notamment durant une prestation délivrée par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

L'éventuelle autorisation donnée par un Client ou Participant se fera sous la forme d'un formulaire indiquant avec précision la destination des images ou vidéos, le cadre d'utilisation et sa finalité, le territoire d'application ou encore la durée de l'autorisation.

Tout Client ou Participant reste in fine totalement libre de refuser toute publication de son image, sans que cela n'ait un quelconque impact sur la qualité des prestations délivrées par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

#### 9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments constituant les documents commerciaux, les supports de communication, le Site de Florence DEFORGE – Fitness Flow (textes, graphismes, logiciels, photographies, images, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et œuvres protégeables diverses, bases de données, etc.) ainsi que le Site lui-même, relèvent des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et sur les droits voisins.

Ces éléments sont la propriété exclusive de Florence DEFORGE – Fitness Flow, hormis les éléments réalisés par des intervenants extérieurs, n'ayant pas cédé leurs droits d'auteur.

Toute utilisation non expressément autorisée d'éléments des supports sus-évoqués entraîne une violation des droits d'auteur ou de tous autres droits et réglementations en vigueur et constitue une contrefaçon.

Le Client s'engage à ne pas modifier, copier, reproduire, republier, télécharger, mettre en ligne, transmettre, vendre ou distribuer de quelque manière que ce soit, sur un autre serveur ou dans un autre lieu, le contenu mis à disposition par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

## 10. Service Client

La satisfaction des Clients est la priorité constante de Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Florence DEFORGE – Fitness Flow essaie de répondre au mieux aux attentes de ses Clients, d'être la plus réactive possible après réception d'une demande, suggestion ou réclamation.

### a. Coordonnées

Pour toute demande, suggestion ou réclamation, le Client est invité à contacter le service Client :

- soit par téléphone au 06 50 08 42 63 ;
- soit par mail à l'adresse mail [florence@fitnessflow.fr](mailto:florence@fitnessflow.fr).

### b. Résolution des litiges

En cas de litige, la recherche d'une solution amiable sera privilégiée par les parties.

Toutefois, en cas d'échec des discussions destinées à trouver une solution amiable, et conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le Client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Florence DEFORGE – Fitness Flow.

Ainsi, dans ce cas et uniquement dans ce cas, le Client est informé qu'il peut recourir gratuitement au service de médiation mis en place par le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C), dont les coordonnées sont les suivantes :

- Site internet : <https://www.cm2c.net/>
- Adresse postale du médiateur : CM2C – 14 rue Saint Jean 75017 PARIS

Florence DEFORGE – Fitness Flow rappelle au Client que, conformément à l'article L.152-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur de la consommation est la suivante : le consommateur doit tenter de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service Client de Florence DEFORGE – Fitness Flow, par une réclamation portée par courrier postal à l'adresse suivante : Florence DEFORGE – Fitness Flow – 118 Rue Pasteur 94300 VINCENNES ou courrier électronique à l'adresse mail [florence@fitnessflow.fr](mailto:florence@fitnessflow.fr).

La Commission Européenne met également à disposition une plateforme en ligne de règlement des litiges, accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

## 11. Droit applicable et attribution de compétence

### a. Langue

La langue qui s'applique au Contrat est le français.

La langue officielle des présentes Conditions Générales de Vente est le français. Toute version traduite ne le serait qu'à titre informatif et ne pourrait prédominer sur la version française dans le cas où des divergences d'interprétation pourraient se présenter.

### b. Droit applicable

Le Client qui contracte avec Florence DEFORGE – Fitness Flow est réputé acheter en France et est donc soumis aux lois et réglementations françaises.

### c. Attribution de compétence

En cas d'échec du processus de médiation dont les modalités de mise en œuvre sont précisées à l'article 10, et en application de l'article L141-5 du Code de la Consommation, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.

## 12. Divers

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des Conditions Générales de Vente ne saurait affecter la validité de l'intégralité des Conditions Générales de Vente, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients ou Participants à méconnaître les présentes Conditions Générales de Vente.

Le fait pour Florence DEFORGE – Fitness Flow de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.



## Annexe 1 – Formulaire de rétractation

A l'attention de Florence DEFORGE  
Fitness Flow  
118 Rue Pasteur  
94300 Vincennes

Formulaire de rétractation à envoyer par voie postale ou par mail à l'adresse [florence@fitnessflow.fr](mailto:florence@fitnessflow.fr).

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de services ci-dessous :

Commandée le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(\*) Rayez la mention inutile.